

Procès Verbal de l'assemblée générale le 21 mars 2018

Le 21 mars 2018, au Tiers Lieu CÉLA, 35 avenue Marceau Feyry, 24100 Bergerac, s'est tenue l'assemblée générale de l'association CÉLA.

Présents Sur 58 adhérents au 21 mars 2018 / 20 présents + 3 non signataires Quorum atteint selon les modalités de l'article 14 des statuts.

CÉLA est une structure associative relevant de pratiques et de valeurs appartenant à l'Economie Sociale et Solidaire

Le rapport d'activités a été présenté par Richard RIVAS le trésorier de l'association et Frédéric GREGOIRE le président. Tout d'abord, les 3 grandes orientations prises lors de la dernière assemblée générale, qui étaient:

- Création d'un poste pour Bastien SAGER
 - Demande de la subvention à la Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre de l'appel à projet AMI Amorçage de l'ouverture d'un Tiers Lieu(X)
 - Recherche du lieu et ouverture de celui ci
- Ces 3 orientations ont été réalisées.

Le déroulé des activités de CÉLA a été présenté.

Le rapport d'activités a été adopté à l'unanimité.

Le rapport financier a été présenté par Mr PICQ, expert comptable de l'association, et Sarah SAUGNAC, membre du conseil d'administration de l'association, qui a fait un énorme travail par l'enregistrement des mouvements comptables.

Mr Picq a mis en avant la fiabilité des comptes, l'importance du soutien de la subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'activité de CÉLA, et une solidité des comptes. Il conclut sur l'existence d'une fragilité associative car est pointé le manque de ressources générées, (bien que cela soit une nouvelle activité), le modèle économique se cherche encore, et recherche de nouveaux modes de production collaborative.

Le rapport financier a été adopté à l'unanimité

Le rapport moral a été présenté par Elisabeth GOUET, future administratrice, Anne Marie BEGUE-SIMON, future administratrice, et Bastien SAGER, salarié de CÉLA.

La charte des valeurs de l'association a été présentée car elle est le symbole de l'association, et n'a jamais été modifiée. Ont été exposés les progrès à réaliser qui sont :

- Etre plus présent et acteurs d'initiatives citoyennes
- Encourager et mettre en capacité l'engagement de chacun, à la fois dans la vie du Tiers Lieu et dans la société en générale
- Faciliter la prise de conscience que toute forme d'engagement au sein du Tiers Lieu(X) est un acte politique pour faire et vivre autrement.

Depuis sa création (décembre 2015), l'association est en proximité de réflexion et d'action avec la coopérative des Tiers Lieu(X). Le suivi et l'aide de la région nouvelle Aquitaine ont été formalisés par une convention sur 3 ans signée en avril 2016. La préfecture de Dordogne a renouvelé sa confiance en permettant à l'emploi du salarié de CÉLA de rester sous le régime du CAE. Le conseil départemental laisse la porte ouverte au développement d'une dynamique culturelle des Tiers

Lieu(X). Concernant la mairie de Bergerac et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise est à remarquer une difficulté à faire mieux comprendre le projet du Tiers Lieu(X).

Le projet de CéLA a été présenté à l'école VET AGRO SUP de Clermont Ferrand, et lors d'un colloque des Tiers Lieu(X) tenu à Poitiers. La direction nationale textile de la Croix Rouge Française a rencontré l'association pour échanger sur les nouveaux modèles économiques.

L'association a rencontré des acteurs de futurs Tiers Lieu(x) de trois villes de Nouvelle Aquitaine (Sarlat, Douzillac et Castillon la Bataille). Signature en 2017 d'une convention avec COOP ALPHA (coopérative d'activités et d'emploi) pour aider et soutenir de jeunes entrepreneurs à lancer leurs activités.

L'association se rapproche de la maison des entreprises (espace de co-working) et de la WAB (école numérique de Bergerac) pour mieux coopérer, mutualiser des ressources.

Il a été mentionné l'importance de créer des rencontres avec les autres associations Bergeracoises, dont le Bureau Information Jeunesse.

Il faut souligner la dynamique de création du Tiers Lieu(X), néanmoins restent à susciter une mobilisation et une implication plus forte. Afin de donner plus de temps au salarié pour développer les relations extérieures, la co-création, l'animation. Pour ce faire, nous invitons, toutes personnes, collectifs, associations, à nous rejoindre, pour réfléchir, co-construire, inspirer, redonner confiance et capacité à s'engager, vivre, produire et créer ensemble autrement.

"Nous devons incarner le changement que nous souhaitons pour le monde" Gandhi

Compte tenu des observations de l'existant, il paraît nécessaire de s'engager dans un Dispositif Local d'Accompagnement.

Bergerac le 4 avril 2018

Le président



Le trésorier



Le secrétaire

